



Scannez ce QR code pour découvrir nos contenus digitaux sur courrier-picard.fr

Photo Fred Haslin



Cyclisme

Pierre Barbier, le coureur picard qui va prendre la route de la Malaisie P. 20

Amiens

La Métropole garde GL Events pour redynamiser le parc des expos Mégacité P. 7



Polluants chimiques

LA BAIE DE SOMME SOUS LA LOUPE DE L'IFREMER

Une étude récente de l'Ifremer a pu laisser penser que la baie de Somme était le site le plus pollué chimiquement de France. Un constat nettement à nuancer (comme le faisait l'étude), mais la réalité n'est quand même pas très reluisante. **Décryptage. P. 2**



LONG FORMAT

La baie de Somme n'est pas l'endroit le plus pollué de France, mais...

Environnement. L'Ifremer a détecté des polluants dans l'eau de mer et dans les mollusques sur une trentaine de sites en France. Saint-Quentin-en-Tourmont fait-il de la baie de Somme la plus mauvaise élève ? C'est à nuancer. Décryptage en cinq points.

REPÈRES

● L'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) a conduit une vaste étude financée par l'Office français de la biodiversité (OFB) baptisée Emergent'Sea.

● Cette étude répond en partie à la directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) imposant de mettre à jour régulièrement la liste des polluants surveillés sur les résidus de médicaments et les micropolluants.

● L'objectif de l'étude est aider à préparer les normes de demain.

● L'Ifremer a opté pour la pointe de Saint-Quentin-en-Tourmont jugée représentatif pour la baie de Somme.



David Vandevoorde
Reporter

dvandevoorde@courrier-picard.fr

On a découvert dans la presse qu'on était le point noir de France ! Je suis au Havre, je regarde autour de moi et ça me fait sourire. Saint-Quentin-en-Tourmont est le seul site retenu pour tous les Hauts-de-France ! On possède une réserve naturelle, avec le parc du Marquenterre, un parc naturel marin, on préserve notre environnement et on devient le site le plus pollué de France ? », lâche, agacé et interrogatif, Francis Goubier, maire de Saint-Quentin-en-Tourmont, située au nord de la baie de Somme, choisie comme point de détection dans l'étude Emergent'Sea, faite par l'Ifremer. Il ne digère pas les gros titres classant sa commune comme l'indicateur d'une baie de Somme qui serait la plus polluée de France pour ses eaux et ses moules.

Sur le littoral picard, le sujet est sensible : il touche à la mytiliculture (moules de bouchot), à la récolte de coques, à la pêche côtière et au tourisme. Prenons le cas du Crotoy : la commune

veut retrouver son autorisation de baignade perdue en 2018, gage du label « station touristique » indispensable à la réouverture d'un casino. Le maire pointe les défaillances en amont (épuration, épandages, etc.) comme responsables des analyses d'eau dépassant les seuils sanitaires. Nous avons étudié le rapport Emergent'Sea, voici ce qu'il faut en retenir.

1 Pourquoi Saint-Quentin-en-Tourmont ? Pour Emergent'Sea, le site est représentatif des maux de la baie de Somme. « Pour le dire vulgairement, c'est un réceptacle. Les polluants à terre suivent le cycle de l'eau et la vallée de la Somme draine diverses activités humaines (agriculture, industrie, tourisme, urbanisation, etc.). S'ajoutent les activités côtières et marines. C'est très représentatif », pose Pierre-François Staub, chargé de mission recherche sur la pollution des écosystèmes et météorologie à l'Office français de la biodiversité (OFB). Le site est tout aussi représentatif que les 25 autres points de suivi en mer et les 33 autres sur les mollusques (huîtres et moules), de la Corse au Sud-Ouest, en passant par Ouessant.

2 Qu'y a-t-on trouvé ? Ce que l'on cherchait : des « émergents ». Leurs concentrations dépassent parfois déjà les seuils de sécurité écologique (PNEC), une norme pour la biodiversité, pas pour l'homme. Un « émergent » est un polluant non encore réglementé. C'est un suspect sérieux dans les menaces pesant sur le milieu marin, sans que l'on sache encore précisément comment il agit. En eau de mer, le métolachlore est cité, tout comme l'irgarol. Le premier est un herbicide toxique pour les organismes aquatiques - le second (une peinture antifouling pour coques de bateaux) - s'attaque aux micro-algues, base de la chaîne alimentaire en baie. Côté pharmaceutique, le paracétamol, la carbamazépine et l'oxazépam sont en tête de liste. Les moules de bouchot, quant à elles, présentent des traces de filtres UV (crèmes solaires) et de cadmium. Présent naturellement, ce composant métallique est aussi utilisé en agriculture et en métallurgie.

3 Pourquoi la baie de Somme se distingue-t-elle ? Jamais l'Ifremer et l'OFB n'ont prétendu établir un quelconque palmarès. Ils ont prouvé qu'ils pouvaient détecter des « émergents » pour définir les normes de demain. Air, pluies, sols, cours d'eau... les polluants sont partout, visibles ou invisibles, leurs effets connus ou inconnus. La mer y aurait-elle échappé ? Non. Car tout est lié et pas qu'en baie de Somme : « Nous trouvons des substances d'intérêt émergent sur tous nos points de suivi du littoral métropolitain », relève Isabelle Amouroux, chez nos confrères du Monde, responsable à l'Ifremer. La baie de Somme se démarque car on y a détecté le plus grand nombre de molécules simultanément dans l'eau de mer. Attention : un grand nombre de polluants différents ne signifie pas forcément la toxicité la plus forte pour chacun d'eux.

4 Pourquoi ces résultats n'interdisent-ils pas la consommation et la baignade ? Parce que celles-ci dépendent d'autres critères : bactéries (E. coli) ou toxines générées par les algues. Emergent'Sea vise la santé globale du milieu marin. Dans le dernier bulletin de 2025, les coquillages respectent les normes de sécurité pour l'homme concernant les métaux et polluants chimiques classiques. Pour la biodiversité, la marge est plus faible, notamment à cause du lindane (insecticide interdit depuis 2007) qui flirte souvent avec la zone rouge, sans oublier les nouveaux « émergents » non encore normés.

5 Quelle était la méthode ? De 2021 à 2023, les scientifiques ont immergé des cages renfermant des membranes capables de capter des traces de polluants. Ce procédé très précis permet de lier les pics de pollution à des événements (orages, épidémies, etc.). Établir ces conclusions prend du temps, d'où la publication du rapport en 2025. Les moules, véritables filtres naturels, ont été prélevées près de Saint-Quentin-en-Tourmont, puis broyées et analysées en laboratoire. ●



La baie de Somme en vue aérienne par drone depuis le parking du Cap Hornu, une zone sensible est sous pression : agriculture, pêche, industrie, tourisme, urbanisation... des activités qui selon Emergent'Sea impactent le milieu marin en nouveau polluants. Photo Fred Haslin



Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité des contenus RÉGION

11 300

ANALYSES ont été effectuées dans le cadre de l'étude Emergence Sea sur la période 2021-2023.

26

SITES de prélèvements en eau de mer et 33 autres sur des mollusques (huîtres, moules) ont été étudiés en France.

102

SUBSTANCES organiques étaient recherchées, 77 % ont été quantifiées en eau marine et 65 % dans les mollusques.



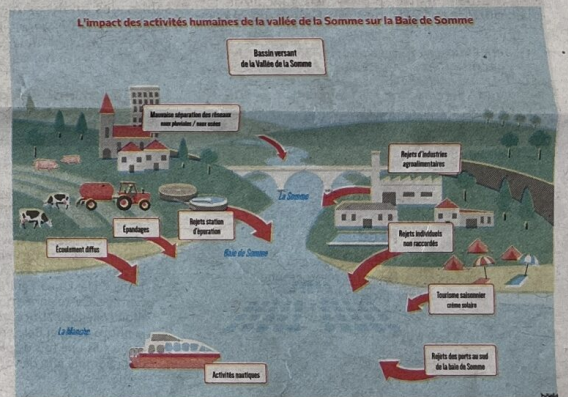
« Connaître les dangers pour notre écosystème marin »

L'Office français de la biodiversité a publié *Désintoxiquer la nature*, ouvrage rédigé sous la direction de Pierre-François Staub, chargé de mission recherche sur la pollution des écosystèmes et métrologie. Ce bilan global, accessible à tous, traite des effets des polluants sur les milieux, de leurs causes et des solutions possibles. Pierre-François Staub est peu surpris des résultats d'Emergent/Sea : « Les écosystèmes terrestres, aquatiques ou marins sont interdépendants. Mais nous ne l'avions jamais mesuré avec l'ampleur de ce projet », souligne-t-il. « Les techniques de recherche ont évolué ; nous sommes désormais capables de détecter de nombreuses traces de polluants, notamment les émergents. » Ce premier jalon doit, selon lui, enclencher la suite : « Connaître les dangers pour notre écosystème marin,

établir des seuils critiques, les normaliser et, je l'espère, agir, même si souvent, ce sont les territoires qui se retrouvent à devoir gérer ces enjeux qui touchent à des intérêts qui les dépassent »

Et l'impact sur l'humain ? Pour le chercheur, l'environnement est un tout qui englobe l'homme. « Cette étude vise avant tout à mesurer l'impact sur l'environnement marin, ce qui a évidemment des conséquences sur notre propre vie », précise-t-il. Il se dit particulièrement inquiet de l'effet cocktail : « Quel est l'effet de ces substances mélangées entre elles sur notre écosystème ? » C'est un travail de titan : « Il existe des centaines de molécules suspectes, agissant seules, en synergie ou en mélange, dans des proportions encore insondables pour l'instant. » ●

David Vandevoorde



Le grand chantier de l'assainissement collectif et non collectif impacte le fleuve Somme

Le syndicat mixte Ameva gère le bassin de la Somme : inondations, ressource en eau, qualité et biodiversité. En 2025, l'Agence de l'eau priorise la modernisation des stations d'épuration en amont des zones sensibles, comme la baie de Somme, pour réduire les apports en azote et phosphore. « La directive eaux résiduaires urbaines (DERU2) vise désormais le traitement quaternaire contre les polluants émergents, dont les pharmaceutiques », précise Olivier Mopty, directeur de l'Ameva.

Payer une amende plutôt que de se raccorder à l'assainissement collectif

Il est surpris de voir Saint-Quentin-en-Tourmont choisi pour qualifier la baie de Somme, il nuance : « Ce site est surtout impacté par la Maye qui, avec son courant faible, dilue moins les polluants. La Maye, la Bresle, l'Authie ou la Canche drainent aussi leurs eaux vers la Manche. » Olivier Mopty ne cache pas les défis posés par les micropolluants. Si la Somme compte 250 stations d'épu-

ration, trop sont vétustes ou sous-dimensionnées, saturant, par exemple, lors de fortes pluies. Par ailleurs, de nombreux assainissements non collectifs sont défectueux. « 75 % de la population est raccordée à un réseau que nous améliorons. Pour le reste, beaucoup préfèrent encore payer une amende plutôt que d'engager des travaux de raccordement ou de mise aux normes », regrette-t-il. Pour lui, la réponse doit être réglementaire. Or, en 2025, le Sénat a re-

toqué le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux intercommunalités. « Sans obligation, de petites communes conservent leurs syndicats. Le prix de l'eau y est bas, mais leurs réseaux sont fragiles et leurs capacités d'investissement limitées. » La Somme compte encore une centaine de gestionnaires, alors que les rapports officiels pointent justement la moindre qualité de traitement des petites structures. ●

David Vandevoorde